

ÉDITO

Près d'un après la tenue de notre dernière assemblée générale, le contexte dans lequel s'est créée notre Association des Villes du Grand Bassin Parisien a fortement évolué.

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est en cours d'examen par les parlementaires. Il donnera vie au Grand Paris, métropole née de la fusion de plusieurs départements, renforcera les compétences des collectivités en instaurant des chefs de file, redessinera le paysage institutionnel de notre pays.

Cette démarche de mise en commun des richesses et des dynamiques au-delà des frontières institutionnelles est aussi la notre.

Je renouvelle le souhait que notre association puisse faire vivre notre adhésion commune à un projet de développement du bassin parisien en résonance et complémentarité avec la région capitale.

Cette lettre vous présente les événements qui ont marqué cette année écoulée depuis notre dernière assemblée générale.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le 5 novembre prochain.

Je me réjouis que nous puissions nous retrouver et poursuivre notre dialogue. L'association des villes du grand bassin parisien doit trouver sa place dans l'élaboration de ces réformes structurelles.

Adeline Hazan, Maire de Reims, Présidente de Reims Métropole, Présidente de l'AVGBP



L'Assemblée générale de l'AVBP : 27 nov 2012

L'Assemblée générale de l'AVGBP s'est tenue le 27 novembre 2012 dans les locaux de la FNAU à Paris, en présence de représentants des Villes d'Amiens, de Caen, de Château-Thierry, de Châlons en Champagne, de Laon, de Reims et de Rouen. Etaient également présents des responsables techniques de l'IAU, des agences d'urbanisme d'Amiens, de Caen, de Creil/Compiègne/Senlis, de Reims et du Conseil régional d'Ile-de-France.

En guise d'introduction, les objectifs statutaires de l'association ont été rappelés

- « L'association a pour objet l'étude et l'élaboration de propositions et toute action en vue d'une politique harmonieuse de l'aménagement du territoire, fondée sur un rééquilibrage entre l'Ile-de-France et le Grand Bassin Parisien ».

- « L'association contribue à toute réflexion sur des projets d'intérêt national, susceptibles d'intéresser une ou plusieurs villes membres ».

Mais, cette réunion a été l'occasion de souligner que les villes du Bassin Parisien (qui représentent à elles seules 10% de sa population) partagent des ambitions communes

comme l'attractivité, la mise en avant d'atouts, le maintien des habitants et la lutte contre les baisses démographiques, notamment sur les franges Nord, Est et Sud-Est.

D'autant que le contexte actuel leur offre plusieurs opportunités :

- L'actualité du Grand Paris et le rôle que pourraient jouer les Pôles métropolitain des franges de l'Ile de France en cohérence avec la SDRIF notamment,

- L'engagement par le Gouvernement de grands chantiers, tels que l'acte III de la décentralisation, des lois sur l'aménagement du territoire et des politiques de logement,

- L'émergence de cinq grands pôles métropolitains, dont il conviendrait de préciser les contours et les alliances

- Enfin les besoins et les ressentis exprimés par les habitants à la recherche de cadres de vie à taille humaine.

A l'issue de la discussion, un plan d'action à court et moyen terme a été adopté, prévoyant notamment une réunion technique mensuelle, la réalisation d'un atlas du Bassin Parisien, la publication d'un site internet, etc.

Le rapport d'activité 2012 : quatre actions émergentes

• Réalisation d'un programme d'actions pluriannuel 2012-2013-2014,

• Rédaction et diffusion des Lettre N° 2 et 3 consacrées d'une part aux quatre fondamentaux qui constituent les pivots de l'association à savoir : les aires urbaines du Bassin Parisien vues par la Fnau et la Datar, le lien avec le projet du Grand Paris, l'actualité relative à l'acte III de la décentralisation, la complexité mais la nécessaire Gouvernance du Bassin Parisien, etc...

• L'élaboration du tome I des portraits de territoire (L'Atlas) concernant les huit agglomérations de plus de 200.000 habitants au travers d'indicateurs qui illustrent l'attractivité, le cadre de vie, l'Excellence et l'innovation, ainsi que des

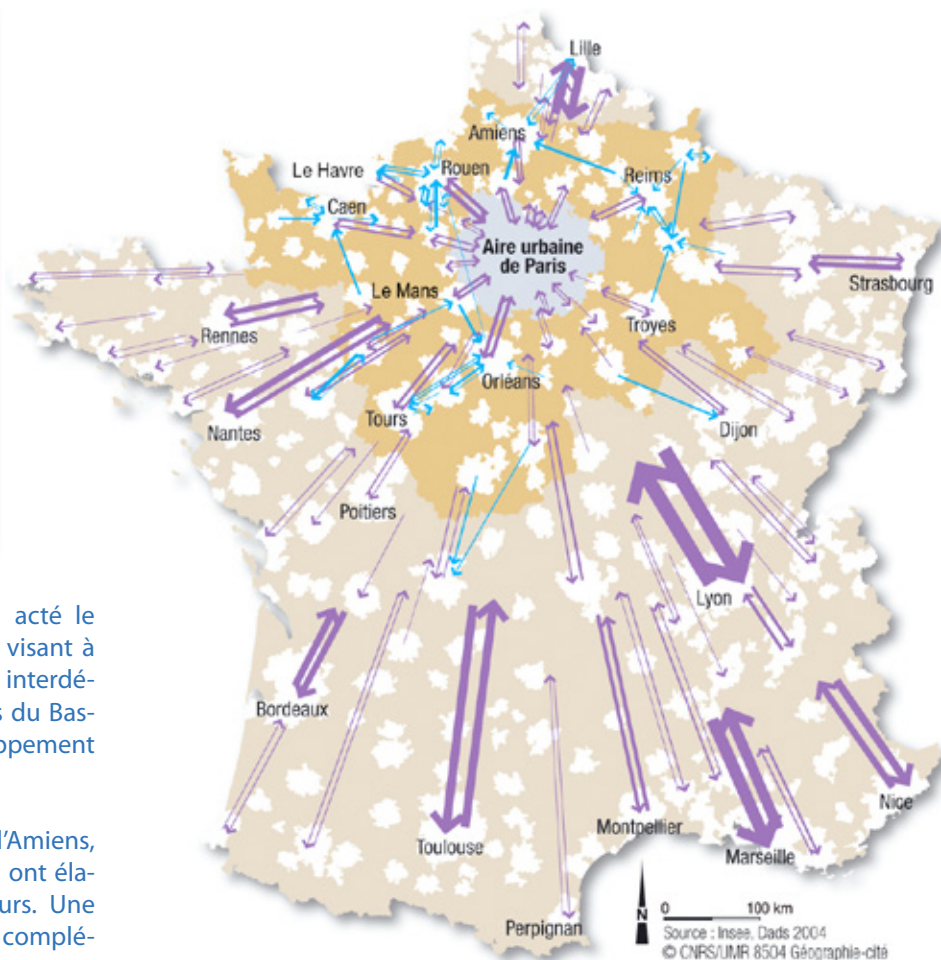
éléments d'appréciation et de comparaison avec d'autres agglomération de la métropole (Rennes, Saint Etienne, Nancy, Clermont Ferrand, Angers, Matz et Dijon).

• La mise en régime soutenu des rencontres et réunions de travail entre collaborateurs proches des élus, des services et agences d'urbanisme.

• La mise en ligne et l'actualisation du site internet de l'association, dont l'objectif vise à faire connaître l'association, ses prises de position ainsi qu'à mieux faire connaître ses territoires, ses particularisme, notamment dans le secteur de l'innovation.

<http://www.villes-grandbassinparisien.fr>

Portrait du Grand Bassin Parisien - Tome 1



L'Assemblée générale de l'AVGBP a acté le principe de la réalisation d'un atlas, visant à de mettre en évidence les liens, les interdépendances et les capacités des villes du Bassin Parisien à « polariser » du développement autour d'elles.

A cet effet, les agences d'urbanisme d'Amiens, d'Orléans et de Reims ainsi que l'IAU ont élaboré une première série d'indicateurs. Une liste cartographique a été établie en complément.

Le 1^{er} jet de ce portrait sera présenté lors de l'Assemblée générale de l'AVGBP le 5 Novembre 2013 à Paris. Il nourrira la réflexion de l'association.

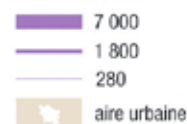
A noter la parution de « L'Atlas des Franciliens », 2013, Paris, éditions de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IDF).

Nombre de personnes ayant changé de lieu de travail entre 2003 et 2004

En lien avec le Bassin parisien, hors aire urbaine de Paris



En lien avec l'aire urbaine de Paris



Le « nouveau site internet » de l'AVGBP

Après quelques temps de gestation et de maturation, le site internet de l'AVGBP est enfin consultable sur la toile.

Son objectif 1er est de faire connaître l'association, ses membres et ses prises de position. Il vise également à renforcer la connaissance du grand Bassin Parisien et de ses problématiques par les habitants des territoires concernés. En effet, le Grand Bassin Parisien constitue un enjeu citoyen et démocratique.

L'architecture du site est organisée autour de trois types d'entrées pour le visiteur.

Un fil d'actualité, composé d'articles, est visible sur l'espace central du site.

Une barre de navigation est située en haut, au dessus du logo afin de donner accès à diverses rubriques : présentation de l'association, publications de l'association, présentation des territoires membres et de leur dynamique locale, mise en ligne de divers documents et archives.

L'internaute peut enfin retrouver le plan du site sur la colonne de gauche. Le site devrait évoluer prochainement vers une version 2.0 et prenant en compte les besoins et remarques recensés suite à sa parution.

Sa dimension d'outil au service des territoires et de leurs habitants n'en sera que renforcée.

L'URL du site :

<http://www.villes-grandbassinparisien.fr>



L'Assemblée Nationale créé la Métropole du Grand Paris

Les députés ont décidé vendredi 19 juillet 2013 de la création d'une métropole du Grand Paris regroupant la capitale et la petite couronne, avant d'entériner celles de Lyon et Marseille, dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation dont ils achevaient l'examen.

La métropole du Grand Paris, dont l'adoption a été votée à mains levées, aura en charge les questions d'habitat, d'environnement et d'aménagement, tandis que les transports continueront à relever de la région Ile-de-France.

La création de la métropole sera effective au 1er janvier 2016 au lieu du 1er janvier 2015, date préalablement envisagée.

La métropole prendra la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupera la ville de Paris et l'ensemble des communes des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Lorsque des EPCI d'autres départements d'Ile-de-France jouxtent la petite couronne, une partie ou la totalité des communes y appartenant pourront rejoindre la métropole.

Les intercommunalités actuellement existantes dans le périmètre du futur Grand Paris disparaîtront mais la métropole sera divisée en « territoires » d'au moins 300.000 habitants, regroupant plusieurs communes. Paris elle-même constituera un territoire. Certaines compétences exercées par des actuelles intercommunalités pourront être exercées par ces territoires, sur délégation de la métropole.

Cette dernière sera administrée par un conseil composé pour un quart de représentants du Conseil de Paris et pour trois quarts de ceux des conseils municipaux des autres communes. Les règles budgétaires seront établies par le gouvernement par ordonnance dans les 18 prochains mois.

LE GRAND PARIS



Acte III de la décentralisation, à la recherche du Bassin Parisien

Lors d'un séminaire organisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France, en mars 2009, le géographe Yves Guermond avait intitulé son intervention « à la recherche du Bassin Parisien ».

Ce titre pourrait aujourd'hui être réutilisé quant à l'avant projet de loi portant acte III de la décentralisation.

Pourtant, le Bassin Parisien est clairement constitué de huit régions : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre, Pays de la Loire, Île-de-France.

Il s'agit d'un territoire de 190 000 km² (soit 35 % du territoire national) sur lequel vivent 26 millions d'habitants (soit 41,7 % de la population nationale). Économiquement, il concentre 48% du PIB et 42,5% des dépenses en RD. Politiquement, à travers le prisme de la décentralisation, il pèse 39% des communes françaises, 35% des intercommunalités, 35% des départements et 36% des régions.

Comme l'écrit l'IAU, « le Bassin Parisien existe ! Il ne s'agit pas, seulement d'un espace géographique ou géologique, ou d'une nouvelle couronne concentrique autour de Paris, mais bien d'un ensemble métropolitain en réseau ».

Pour nous, maires d'une grande ville et/ou président d'une intercommunalité du Bassin Parisien, cette absence dans un avant projet de loi aussi ambitieux interroge. Nous pourrions dire également qu'elle nous inquiète ainsi que les 2,6 millions de citoyens que nous représentons, soit 10% de l'ensemble de la population du bassin.

Toutefois, notre interrogation et notre inquiétude trouvent dans le volumineux rapport « vers l'égalité des territoires » dirigé par Eloi Laurent des éléments de réponses.

En effet, nous partageons les éléments de constat.

Le Bassin Parisien en dépit de ses atouts et de ses logiques, peine à devenir vraiment la région de Paris.

Les marges du Bassin Parisien connaissent des difficultés de développement.

Il en résulte des disparités entre centre et périphérie du Bassin Parisien, dont le taux de mortalité en est une exemplification la plus cruelle.

L'écart croissant entre les performances économiques de la région parisienne, concentrant plus du tiers de la production française, et sa situation écologique, sociale et « politique » n'est pas sans conséquence sur le reste du Bassin Parisien.

Enfin dans la lignée du livre de Laurent Davezies « la crise qui vient », le risque d'effondrement d'une partie de l'armature urbaine des villes moyennes (dont les nôtres) est bien réel.

Le rapport « vers l'égalité des territoires » propose au demeurant des pistes d'actions. Ainsi, le Bassin Parisien pourrait-il fort bien constituer une région de près de vingt millions d'habitants, dont la plus grande ville serait l'aire urbaine de Paris, espace local élargi de douze millions de personnes.

Or, nous, maires d'une grande ville et/ou président d'une intercommunalité du Bassin Parisien considérons que l'Ile de France région monde doit s'appuyer sur nos métropoles de proximité. Tel est l'un des enjeux de l'adaptation de nos territoires qu'il nous appartient de saisir collectivement.

Le Bassin Parisien n'est-il pas à la croisée des chemins entre une gouvernance « invisible » par projets et une gouvernance reposant sur un projet global et une organisation apte à gérer ce projet, pour une nouvelle citoyenneté urbaine ?

Espérons que l'acte III de la décentralisation apportera une amorce de réponse.

Intervention du Député - Maire Jacques Krabal sur la place des membres de l'AVGBP dans le Grand Paris



A l'occasion de l'audition de Jean-Paul Huchon par la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2012, Jacques Krabal, député-maire de Château-Thierry est intervenu posant la question de la place des membres de l'AVGBP dans le Grand Paris.

En tant que membre du G10 et de l'AVGBP, Jacques Krabal s'est déclaré heureux de s'engager dans l'ambition

de faire du grand Bassin Parisien une grande métropole mondiale, comme Londres ou Shanghai, mais une métropole qui ne cannibalise pas son environnement et ne soit pas hypercentralisée. Il a souligné que l'avenir de Paris et du Grand Paris passe par un accompagnement des pôles économiques et urbains du grand Bassin Parisien, autour d'un développement équilibré, de la qualité de vie et développement durable. Il a relié cette vision des choses à celle de Laurent Davezies auditionné par la commission. Maire de Château Thierry, ville où est né Jean de la Fontaine, il a rappelé la morale d'une fable de celui-ci « le lion et le rat », « on a toujours besoin d'un plus petit que soit ».

L'intervention est consultable sur le site de l'AVGBP.

Le Mystère français Hervé Le Bras, Emmanuel Todd

La France ne se sent pas bien. Pour comprendre son mal, nous l'avons passée au scanner de la cartographie la plus moderne. Cent vingt cartes permettent d'observer, renaissant sans cesse, la diversité des mœurs françaises.

Entre 1980 et 2010, une mémoire des lieux a bizarrement guidé, dans l'Hexagone, une transformation sociale accélérée. Ascension éducative, émancipation des femmes, bouleversement du mariage, fécondité, crise industrielle, immigration, mutation des classes sociales, inégalités, chômage, problèmes scolaires, métamorphose politique : tous les changements respectent, retrouvent ou revivifient des espaces anthropologiques et religieux anciens. Leur examen permet un diagnostic : notre pays souffre d'un déséquilibre nouveau entre les espaces anthropologiques et religieux qui le constituent. Son cœur libéral et égalitaire, qui fit la Révolution française, est affaibli.

Sa périphérie, autrefois fidèle à l'idéal de hiérarchie, et souvent de tradition catholique, est désormais dominante. Nos dirigeants, parce qu'ils ignorent tout du mode de fonctionnement profond de leur propre pays, aggravent sa condition par des politiques inadaptées.

Hervé Le Bras est démographe et historien. Parmi ses ouvrages : *The Nature of Demography* (Princeton University Press, 2008), *Naissance de la mortalité* (Gallimard-Le Seuil, 2000), *Le Sol et le Sang* (L'Aube, 2006).

Emmanuel Todd est historien et anthropologue. Il a notamment publié *L'illusion économique* (Gallimard, 1998), *Après la démocratie* (Gallimard, 2008) et *L'Origine des systèmes familiaux* (Gallimard, 2011).



2013 Coédition Seuil-La République des idées, 336 pages - 17.90 € TTC

Ce texte est la 4^e de couverture du livre. Il n'engage pas l'AVGBP.



LES VILLES DU GRAND BASSIN PARISIEN

Membres du bureau de l'Association des Villes du Bassin Parisien

Présidente,

Adeline HAZAN, Maire de Reims,
Présidente de Reims métropole.

1ère Vice-Présidente,

Caroline CAYEUX, Sénatrice- Maire de Beauvais.

Vice-Présidences,

CHAMPREDON Michel, Maire d'Evreux,
DEMAILLY Gilles, Maire d'Amiens,
GROUARD Serge Député-Maire d'Orléans,
KRABAL Jacques Député-Maire de Château-Thierry.

Trésorier,

DERAMAIX Guy, Maire de Rethel.

Pour plus de renseignements contactez

Karim Lakjaâ (Reims métropole) karim.lakjaa@reismetropole.fr

Silvina Rodrigues-Garcia (Agence d'urbanisme de Reims) s.rodrigues-garcia@audrr.fr